

Herr Dr Marty s'est payé Vincent Pavan : l'initiateur des affiches de Toulouse est suspendu par son Université

écrit par Jules Ferry | 28 août 2022



Vincent Pavan suspendu : une autre illustration de

l'abjection macronienne.

Le docteur de plateau-télé Jérôme Marty, dont le stéthoscope autour du cou est purement décoratif, était vert de rage.

Comment ! Il faut faire interdire immédiatement la campagne d'affichage dans ma ville !

Il a passé les bons coups de téléphone et a eu la peau du professeur résistant. Petite déception, il aurait préféré voir son adversaire jeté au cachot.

Vincent Pavan ne fera pas la rentrée cette année. C'est une décision politique prise en haut lieu par le Ministère de la Vérité du gouvernement Macron qui a écouté le Herr Dr Marty défendre son monopole de la parole.

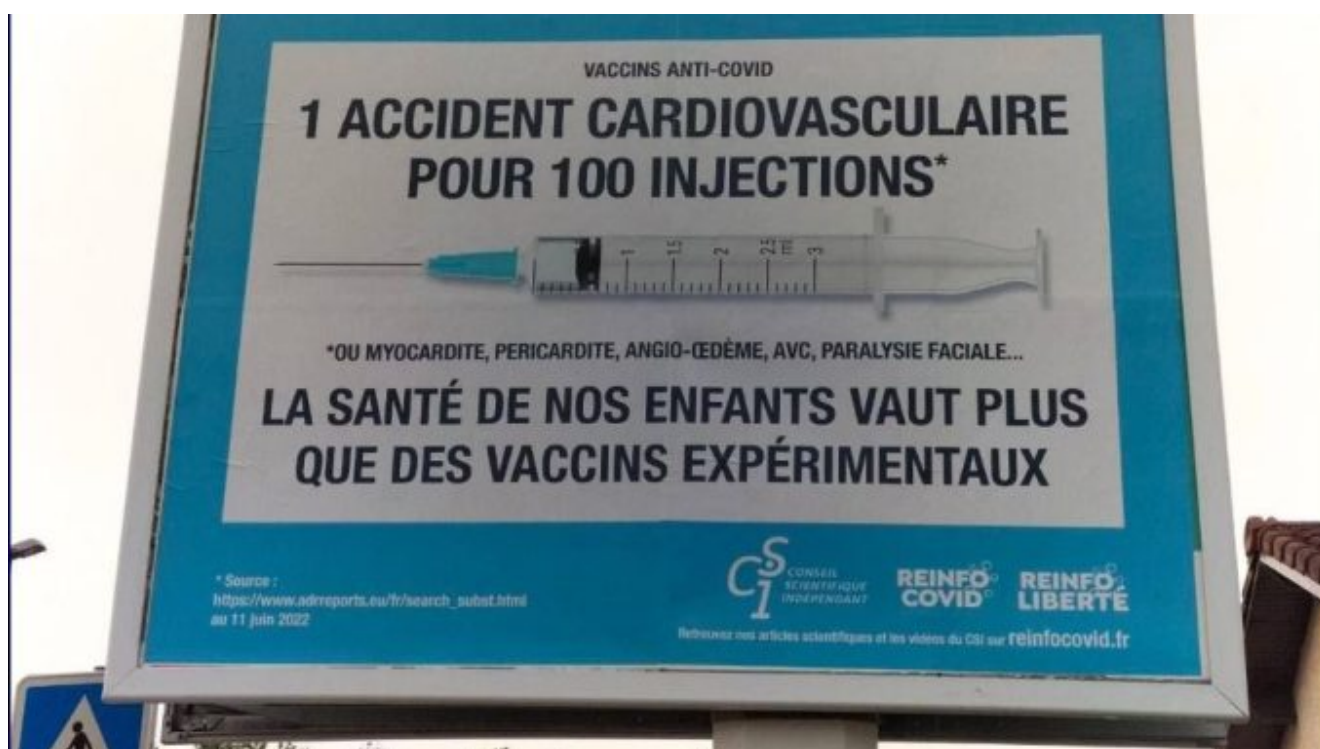


France pays de Liberté, Egalité..., c'était l'ancien monde, la liberté de penser faisait probablement partie de l'abondance à laquelle on doit renoncer.

La Ligue des Droits de l'Homme ca-t-elle voler au secours de la liberté d'expression ?

« Il fallait faire un exemple »: le président de Réinfo Liberté suspendu par son Université

La sanction est tombée. L'Université Aix-Marseille punit le président de l'association Réinfo Liberté, [Vincent Pavan](#) : un an de suspension assorti de la privation de la moitié de son traitement.



Cette décision vient conclure une procédure disciplinaire lancée en 2020, relative au refus de porter le masque. Cela étant, elle intervient alors même que Vincent Pavan se trouve dans l'œil d'un cyclone médiatique depuis plus d'une semaine : les panneaux jugés « anti-vaccins » à Toulouse, dont il est auteur avec Réinfo Covid. L'enseignant-chercheur doit donc gérer deux problèmes apparemment distincts, et nous a livré ses premières réactions :

Président de Réinfo Liberté, Vincent Pavan est sanctionné par son université d'un an de suspension et de la privation de la moitié de ses traitements. « *C'est angoissant pour*

l'honneur de l'université française », répond-il.

<https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2022/08/vp.mp4>

Avec cette perte de salaire, pour un père de famille avec deux enfants sous crédit, la situation devient compliquée. Depuis près de deux ans, l'Université dans laquelle il donne cours lui reprochait ses prises de positions sur la gestion de la crise sanitaire. Dès 2020, il s'est intéressé aux mesures adoptées et à leur légitimité scientifique.

Ses analyses l'ont mené à évaluer de manière objective une incohérence scientifique. En conséquence, et en vertu de son statut d'enseignant-chercheur, qui lui confère une liberté d'expression garantie par la Constitution (article L952-2 du Code de l'éducation), il s'est opposé à l'obligation du port du masque.

Le président de Réinfo Liberté est revenu sur la confiance que lui accordaient ses étudiants, ses pairs, ainsi que la direction de l'Université. Auparavant, ses états de service étaient appréciés de l'Université, qui n'hésitait pas à lui confier des heures supplémentaires de cours magistraux. Selon le maître de conférence, cette décision de le suspendre semble avoir été rapidement prise pour pouvoir l'annoncer avant la rentrée : « *Il fallait faire un exemple* ».

Exemple ou un martyr ? Il rejoint en tout cas la liste des professionnels à qui les institutions mettent des bâtons dans les roues, après avoir apprécié leurs services pendant de nombreuses années.

[France soir](#)

Concernant la campagne d'affichage, Vincent Pavan expose un résumé de ses arguments dans l'article suivant :

<https://lemediaen442.fr/vincent-pavan-reinfocovid-concernant-la-campagne-daffichage-1-effet-secondaire-grave-sur-100-et-si-cetait-votre-enfant/>